Envoyer par e-mail | Imprimer le formulaire

FORMULAIRE > PARTIE 2

HALL CINEY EXPO (Véhicules de prestige)

Samedi 19 - Dimanche 20 - Lundi 21 MAI 2018

A renvoyer à : CINEY EXPO S.A. - 3, Rue du Marché Couvert - B-5590 Ciney - Email : info@cineyexpo.be - Fax : +32(0)83/21.18.20

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

NOM ou SOCIETE (facturation): _____ TVA: _____

◯ **COLLECTIONNEUR** ◯ **MARCHAND** ◯ **CLUB** Genre: _____

Responsable : _____ E-mail: _____

Adresse de facturation: _____ N°: _____ Bte: _____

Code Postal: _____ Localité: _____ Pays: _____

Téléphone: _____ GSM: _____ Fax: _____

RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT

> **INTERIEUR HALL CINEY EXPO**

> Emplacement(s) **MOTO(S) "PRESTIGE"** _____ x 50 € / moto (TVAC) = _____

> Emplacement(s) **VOITURE(S) "PRESTIGE"** _____ x 100 € / voiture (TVAC) = _____

> Emplacement(s) **DIVERS** _____ x 17 € / m² (TVAC) = _____

POUR LES CLUBS UNIQUEMENT : [200 € TVAC SI MINIMUM 10 VOITURES DE PRESTIGE EXPOSÉES]

> Emplacement(s) **VOITURE(S) "PRESTIGE" pour les CLUBS** _____ véhicule(s) "PRESTIGE" = _____

> **EXTERIEUR (Esplanade devant le Hall Ciney Expo)**

> Emplacement (Voiture ou Moto) **EXTERIEUR** _____ x 60,5 € / empl. (TVAC) = _____

> **MATERIEL SUPPLEMENTAIRE - EN OPTION (POUR L'INTERIEUR)**

> Raccordement électrique de **1000W** (allonge 20m non fournie) _____ x 55 € /1000w (TVAC) = _____

> **Table**(s) type "brasserie" (2m x 0,80m) _____ x 20 € /table (TVAC) = _____

> **Chaise**(s) noire(s) type "bistrot" _____ x 4 € /chaise (TVAC) = _____

PAIEMENT OBLIGATOIRE POUR CONFIRMER VOTRE EMPLACEMENT

Virement au compte Belfius (Rue St-Eloi, 1 - B-5590 CINEY) :

IBAN : **BE55 0682 3298 6044** - BIC : **GKCCBEBB**

Communication : RETROMOTEUR 2018 - "votre nom de facturation"

> Je participe à la publicité et je souhaite obtenir gratuitement :

_____ affiches A3 _____ affiches A4 _____ folders

> Je souhaite obtenir _____ carte(s) d'invitation et m'engage à payer 7,50€ (TVAC) pour chaque carte présentée aux entrées.

TOTAL DE LA COMMANDE

TOTAL (TVAC) = _____

TOTAL (HTVA) = _____

TVA (21 %) = _____

SIGNATURE

Fait à Ciney, le _____

REMARQUE(S) ÉVENTUELLE(S)

_____

_____

◯ J'affirme avoir pris connaissance du règlement général de l'événement et l'accepte sans aucune réserve.

Envoyer par e-mail | Imprimer le formulaire

REGLEMENT DU SALON

Samedi 19 - Dimanche 20 - Lundi 21 MAI 2018

1.- Le Rétromoteur show Ciney est organisé par la S.A. CINEY EXPO Rue du Marché Couvert, 3 à B-5590 CINEY (Belgique), ci-après dénommée l'organisateur, les samedi 19, dimanche 20 et lundi 21 mai 2018, pour la bourse d'échange de voitures et motos anciennes, pièces détachées , jouets anciens, miniatures, posters, accessoires et documentations. Dans le hall CINEY EXPO, il s'agit d'une exposition de véhicules de prestige dont l'organisateur se réserve le droit d'apprécier la qualité.

2.- L'exposition est organisée à l'extérieur et à l'intérieur du marché couvert et au Ciney Expo comme suit:

A) le Samedi 19 mai : L'accès à l'infrastructure générale (CINEY EXPO ET MARCHE COUVERT) et l'installation pour les exposants sont autorisés à partir de 8h. L'ouverture au public est prévue de 16h à 22h.

B) L'accès au hall CINEY EXPO est autorisé le vendredi 18 mai 2018 à 8h30.

C) Les dimanche 20 et lundi 21 mai : L'accès à l'infrastructure générale et l'installation pour les exposants sont autorisés à partir de 8h. (ouverture des hall pour les exposants à partir de 9h) L'ouverture au public est prévue de 10h à 19h.

Les modalités de répartition des emplacements sont précisées dans les renseignements généraux en annexe.

3.- Le prix de location des emplacements varie selon le type et le lieu (voir renseignements généraux).
ATTENTION !!! Les espaces réservés, par l'organisateur, devant les portes de secours doivent obligatoirement rester libres.

4.- A l'intérieur des halls, une surveillance stricte de nuit sera assurée (les nuits du samedi 19 et dimanche 20 mai).
Les exposants devront impérativement quitter les halls d'exposition pour 22h le samedi 19 mai, pour 19h le dimanche 20 mai et pour 23h le lundi 21 mai. A ce moment les portes seront verrouillées et l'accès interdit, quelle qu'en soit la raison.
Les exposants à l'extérieur des halls doivent assurer eux-même la garde de leurs objets et matériel de nuit comme de jour.

5.- La réservation d'emplacements à l'intérieur des halls est accordée seulement pour une occupation réelle par l'exposant et ce durant toute la foire. Les emplacements devront être garnis durant toute la foire, jusqu'à l'heure prévue pour la fermeture au public, de façon à occuper toute la surface du ou des emplacements réservés. L'exposant doit laisser l'emplacement propre après le démontage.

6.- **RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES**.

POUR DES RAISONS EVIDENTES DE SÉCURITÉ, L'EXPOSANT EST TENU OBLIGATOIREMENT DE DÉBRANCHER LA BATTERIE DE CHACUN DES VÉHICULES EXPOSES DURANT TOUT LE SALON. IL EST EGALEMENT INTERDIT D'ALLUMER LES MOTEURS.

L'exposant est tenu d'assurer : - sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers - son propre matériel vis-à-vis des dégâts: incendie, vol, dégradation, etc... , le matériel et/ou le mobilier mis à sa disposition par l'organisateur contre tout dommage. L'exposant doit prévoir une clause d'abandon de recours contre l'organisateur et les occupants des halls d'exposition.
L'organisateur décline toute responsabilité, notamment celle qui concerne toute faute ou dommage provoqué par un membre du personnel de la société organisatrice, ainsi que tout dommage ou vol qui pourrait subvenir au matériel et aux articles exposés par les participants, pour quelque raison que ce soit.

7.- En cas de raccordement électrique, l'exposant devra se munir d'une allonge de 25m de longueur minimum.
A l'extérieur, les exposants seront tenus de prévoir une allonge suffisante pour accéder au coffret divisionnaire qui leur sera désigné; aucune allonge n'est fournie à l'extérieur des halls par l'organisateur.
Les tables et les chaises réservées devront être restituées au délégué de l'organisation le soir du dernier jour de la foire, avant 22H00, sous peine de facturation des tables au prix de 100,00 Eur + TVA la pièce et des chaises au prix de 20,00 Eur + TVA.

8.- La réservation éventuelle ne sera enregistrée et l'accès dans le site de la foire autorisé, qu'après payement intégral du montant de la location majoré des suppléments éventuels (tables, électricité, etc...). La réservation n'est acceptée que pour toute la durée de la foire. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation la semaine précédant la foire.

Pour les non Belges, le paiement doit se faire par transfert international avec mention du code IBAN : BE 55-0682-3298-6044 et du code BIC : GKCCBEBB banque BELFIUS, 1 Rue St Eloi, B-5590 CINEY (cocher la case “frais partagés”).

9.- **L'accès à l'intérieur de l'enceinte de la foire ne sera autorisé qu'aux exposants présentant un titre d'accès justificatif fourni par l'organisateur le jour de l'arrivée de l'exposant**.

10.- La vente de produits alimentaires et/ou de boissons est strictement interdite. Cette vente étant réservée par l'organisateur.
La vente itinérante de même que le système tombola sont strictement interdits.

11.- L'inscription au RETROMOTEUR SHOW DE CINEY implique l'acceptation pure et simple du présent règlement ainsi que de toutes les décisions de l'organisateur ou de ses délégués.